BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 543

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

440 303 550 RCS Nantes.
PLG.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10131904 EUR.
Adresse : rue Nungesser, et Coli d2A Nantes Atlantique, 44860 Saint-Aignan de Grand Lieu.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte signé électroniquement le 15 avril 2022, La société PLG, société par actions simplifiée au capital de 10.131.904 €, dont le siège est à SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU (44860) - Rue Nungesser et Coli - D2A NANTES ATLANTIQUE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 440 303 550, ci-après « la société absorbante », Et La société PLG GRAND NORD, société par actions simplifiée au capital de 390.000 €, dont le siège social est à GARGES LES GONESSE (95140) - Zone Artisanale des Doucettes - 29 avenue des Morillons, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 728 206 137, ci-après « la société absorbée », Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société PLG GRAND NORD par la société PLG. La société absorbée apporterait la totalité de son actif s'élevant à 51.003.752 euros à charge d'acquitter la totalité de son passif s'élevant à 17.118.062 euros, soit un actif net apporté de 33.885.690 euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante, puisque la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée est détenue par la société PLG FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 122.991.955 €, dont le siège social est à 44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU (44860) - Rue Nungesser et Coli - D2A NANTES ATLANTIQUE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 351 099 874, et que celle-ci s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Au regard des dispositions retranscrites aux articles 710-1 à 710-2 du Plan Comptable Général, s'agissant d'une opération de fusion sans échange de titres du fait de la détention par une même entité de la totalité des titres de la société absorbante et de la société absorbée, la société absorbante inscrira la contrepartie des apports au compte « Report à nouveau ». Toutes les opérations effectuées par la société absorbée, depuis le 1er janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. Les créanciers des sociétés concernées dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de trente jours à compter de la présente insertion. La société absorbée sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la

réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 15 avril 2022 pour le compte de la société absorbante et au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE le 15 avril 2022 pour le compte de la société absorbée..

